Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 30/04/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Norbert GLANTE (PSE, D), le Parlement européen souligne l'importance des technologies de l'information pour le développement de l'économie européenne et demande à la Commission d'élaborer un plan d'action afin de promouvoir ce secteur. Il considère que le secteur public devrait jouer un rôle moteur dans le renforcement de la compétitivité des TIC, notamment par sa capacité à susciter une demande ainsi que par des mesures d'éducation et de formation. A cette fin, la présence des pouvoirs publics sur les réseaux électroniques est jugée essentielle. Le Parlement demande également l'élaboration et la publication de lignes directrices européennes concernant les qualifications indispensables à la compétitivité du secteur. Il s'agit par ce biais, de permettre la formation d'un nombre suffisant de spécialistes dans les technologies de l'information et de la communication. Parmi les autres recommandations, on retiendra : - une meilleure coordination législative afin d'éviter la fragmentation des marchés au sein de l'Union européenne; - la nécessité pour l'Europe de jouer un rôle moteur dans la conception de normes internationales; - l'encouragement de la recherche dans le domaine des logiciels multilingues; - la promotion de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, en faisant appel à la Fondation européenne pour la formation; - un soutien à la coopération entre les milieux économiques et l'enseignement supérieur dans le domaine des TIC et de leur utilisation; - l'adoption de mesures visant à améliorer l'accès aux "venture capital" pour les petites sociétés innovantes; - l'augmentation des crédits inscrits dans le budget 1998 pour l'équipement technologique des PME; - que le 5ème programme cadre de R&D accorde une plus grande importance aux TIC. Le Parlement exhorte enfin la Commission à présenter une étude détaillée concernant le télétravail (nombre de personnes concernées, ventilation en fonction des secteurs, des niveaux éducatifs, de l'âge et du sexe) et à se pencher sur les implications pratiques en découlant pour la législation sociale et les exigences de santé, de sécurité et de formation.